



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

Pour une nouvelle politique entre l'Europe et le Sud méditerranéen

*Contribution du Comité d'Orientation Politique d'IPEMED¹
en réponse à la consultation de la Commission européenne
du 4 mars 2015
« Vers une nouvelle politique de voisinage »*

Rapporteurs : **Jean-Louis Guigou** et **Eneko Landaburu**
En collaboration avec Lyla André

¹ Membres du *Comité d'Orientation Politique* ayant signé ce texte : **Aicha Belarbi, Joachim Bitterlich, Georges Corm, Elisabeth Guigou, Mehdi Jomâa, Miguel-Angel Moratinos, Fathallah Oualalou, Carmen Romero Lopez, Panagiotis Roumeliotis, Amr El Shobaki**

Contact : jean-louis.guigou@ipemed.coop



Nous nous réjouissons que Madame Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité/Vice-présidente de la Commission et Monsieur Johannes Hahn, Commissaire chargé de la Politique de voisinage et de l'élargissement, aient lancé une consultation sur l'avenir de la PEV2. Le but de cette consultation est de réexaminer en profondeur les principes sur lesquels repose cette politique, sa portée et la manière dont les institutions sont utilisées.

Il est indéniable que cette politique revêt une importance majeure dans l'Action Extérieure de l'UE comme le soulignait déjà la « *Stratégie européenne de Sécurité* » de 2003 qui l'inclut parmi les priorités stratégiques de l'Union, ainsi que le Traité de Lisbonne de 2009 qui stipule dans son article 8 §3 que « *l'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées en vue de développer un espace de prospérité et de bon voisinage fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération* ». Le traité place cette politique au rang des politiques communes et la fonde sur « les valeurs de l'Union ».

Après les événements survenus dans les pays arabes ces dernières années et la confrontation avec la Russie au sujet de l'Ukraine, on peut se demander si ces objectifs politiques sont encore réalistes et d'actualité.

On peut se demander quelles sont les conséquences des changements intervenus dans les pays du Sud méditerranéen et africains ?

On doit examiner avec attention la progression des relations Nord-Sud, l'Amérique du Nord et l'ALENA portant un intérêt croissant à l'Amérique du Sud et au MERCOSUR. La Chine et le Japon pour leur part, sont engagés dans des stratégies visant les pays voisins et proches de l'Asie du Sud Est. Par ailleurs, on doit aussi tenir compte dans cette réflexion entre l'Europe et les Pays du Sud méditerranéen, des exigences de la COP21, du réchauffement climatique, des difficultés qui vont survenir en Méditerranée et de la COP22 qui va avoir lieu au Maroc en 2016.

Pour aborder ces différentes questions nous examinerons les points suivants :

- 1. Un bilan déficient et une analyse critique de la PEV**
- 2. Les changements indispensables de la nouvelle PEV**
- 3. Des orientations claires et différenciées à travers des contrats de co-développement pluriannuels**

² « Vers une nouvelle Politique de voisinage » Join final (2015), 04/03/2015



Sommaire

1. Un bilan déficient et une analyse critique de la Politique Européenne de Voisinage	4
1.1. Trois raisons autorisent de remettre en cause la PEV, dans sa forme actuelle, notamment pour le Sud de la Méditerranée :	5
1.2. Les constatations critiques portent sur :	6
2. Les changements indispensables	7
2.1. Les enjeux de la nouvelle politique de l'Europe envers son Sud	7
2.2. De nouveaux principes pour appréhender le voisinage.....	8
2.3. Quatre outils au service de la nouvelle PEV	9
3. Promouvoir des orientations claires et différenciée à travers des contrats de co-développement pluriannuels	11
3.1. La ré-industrialisation de l'Europe et des PSEM	11
3.2. La sécurité et la transition énergétique.	12
3.3. Sécurité alimentaire	12
3.4. Accès à l'eau et à l'assainissement.....	13
3.5. Mobilité professionnelle, immigration et sécurité.....	13
3.6. Les jeunes et la formation professionnelle	13
3.7. Aménagement du territoire, développement local, décentralisation et coopération décentralisée	14
CONCLUSION.....	14



1. Un bilan déficient et une analyse critique de la Politique Européenne de Voisinage

La PEV a été conçue en 2003³ pour faire face aux enjeux et défis de l'Union européenne élargie. A l'époque il semblait évident que le voisinage représentait un espace clé pour le projet européen. Dans ce voisinage, au Sud comme à l'Est, se jouait la capacité de l'Union à installer un espace de paix et de prospérité au delà de ses frontières. Cette démarche illustre sa vision d'un système international fondé sur le droit et sur la non utilisation de la force.

La réalité géopolitique de l'époque pouvait laisser espérer que ces objectifs étaient crédibles. A l'Est, la Russie était encore affaiblie par l'effondrement de l'Union soviétique et n'exprimait pas d'opposition à cette démarche même si elle refusait de faire partie de cette politique et exprimait une forte opposition à l'intégration dans l'OTAN des pays concernés. Un grand nombre de pays voisins manifestaient eux leur volonté de s'inscrire dans cette politique de l'UE comme marche-pied d'une adhésion future.

Au Sud, la stabilité politique, imposée dans la plupart des pays par des régimes autoritaires ou militaires, assurait à l'Union un contrôle de l'émigration clandestine et une sécurité grâce au combat déterminé de ces pays contre l'islamisme radical et le fondamentalisme religieux.

Les conditions semblaient donc globalement réunies pour concrétiser et mettre en œuvre cette stratégie d'établissement d'un « *cercle d'amis* ».

Dans ce contexte et pendant une dizaine d'années, l'UE essaiera de développer des relations plus étroites avec les pays voisins en leur proposant notamment la possibilité d'une plus grande intégration économique dans l'UE et un meilleur accès au marché intérieur. Cette perspective de rapprochement des économies devait se faire de façon graduelle et nécessitait chez les partenaires des réformes politiques, économiques et institutionnelles ambitieuses. La PEV a évolué au cours de cette période. Il y a eu tout d'abord des velléités de renforcement de son volet régional par le passage du processus de Barcelone vers la création de l'Union pour la Méditerranée en 2008 et la Partenariat oriental qui voit le jour en 2009 (différenciation du Sud méditerranéen et de l'Est). Il y a ensuite élargissement de son contenu politique par la proposition faite à plusieurs pays d'Accords de Libre-échange Approfondis et Complets (ALECA) mais aussi par le Partenariat pour la mobilité ou de régimes d'exemption de visas.

A l'heure du bilan nécessaire, force est de constater que les objectifs prônés il y a dix ans se sont éloignés du champ des possibles. Nous sommes loin de la création de cet espace de stabilité et de prospérité par le développement de l'économie sociale de marché, la démocratisation et la diffusion des valeurs de l'Union.

³ Com/2003 104 final, 11/03/2003



1.1. Trois raisons autorisent de remettre en cause la PEV, dans sa forme actuelle, notamment pour le Sud de la Méditerranée :

- 1. La dénomination « voisinage »** est maladroite et mal perçue au Sud car elle assimile la rive Sud à une « arrière cour ».
- 2. La confusion entre l'Est de l'Europe et le Sud Méditerranéen** est inexacte et **inappropriée** car :

Les réalités politiques, économiques, géographiques et culturelles sont bien différentes. De plus les populations de l'Est se considèrent « européennes » et revendiquent l'intégration tandis que les populations du Sud n'envisagent pas une adhésion à l'Union.

La mise en œuvre des mêmes politiques pour l'Est et le Sud est contre performante. Le contenu de la PEV est trop uniforme, « top down » et centré sur le libre échange (ALECA) avec une offre financière insuffisante d' 1 milliard/an pour les PSEM.

- 3. Enfin, l'évolution des réalités géopolitiques** impose une séparation de traitement entre l'Est et le Sud.

Pendant longtemps, entre 1995 et 2010, les accords de Barcelone (1995), la PEV (2004) et l'Union pour la Méditerranée (2008) se sont inscrits dans la même filiation : celle d'une Europe en croissance, puissante, ouverte et qui considérait le sud méditerranéen avec une certaine condescendance (politiques top-down, conditionnalité, etc.).

Le modèle de *centre/périphérie* qui plaçait la Méditerranée en marge de l'Europe, est aujourd'hui (et depuis les « printemps arabes ») remis en cause par les responsables politiques du Sud. De nouveaux leaders arrivent au Sud de la Méditerranée et refusent ce face-à-face dissymétrique que leur imposait l'Europe. Les nouveaux leaders des courants démocratiques regardent vers l'Europe, mais aussi vers le Proche & le Moyen-Orient et surtout vers l'Afrique subsaharienne. De marginale, la Méditerranée devient centrale, pivot entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne.

Dans ce contexte, la Politique Européenne de Voisinage (PEV) doit être repensée. En somme, les politiques européennes vers le Sud devront élargir géographiquement la politique de la Méditerranée vers le Moyen-Orient, le Sahel et l'Afrique.



1.2. Les constatations critiques portent sur :

1. La PEV est une politique trop euro-centrée avec la volonté de rapprocher les populations des standards européens (acquis communautaires, « more for more », conditionnalité).

Jusqu'à aujourd'hui, l'UE a mené une politique de *soft power* pour attirer les pays vers ses normes. C'est une politique qui n'a pas atteint ses objectifs, en partie du fait que les voisins de l'Europe expriment d'autres aspirations qu'il faut reconnaître.

2. La PEV est une politique trop complexe avec trois cadres financiers et deux commissaires.

3. La PEV est trop éloignée de la société civile et notamment au Sud. Privilégier la méthode **top down** n'est plus adapté. Il faut lui assigner la **méthode bottom up**, en s'appuyant sur des structures existantes qui sont, à l'instar de la fondation Anna Lindh, présentes aux côtés des acteurs de terrain. Pour atteindre cet objectif d'une conciliation des intérêts de l'Union et de ses partenaires, il est nécessaire que les sociétés civiles soient davantage consultées dans leurs diverses composantes. Il est crucial d'adopter une approche globale, qui ne dissocie pas l'économique, le social, le culturel.

Le Président français François Hollande évoquait notamment la possibilité d'un forum de la société civile le 6 juin dernier lors d'une rencontre dans le cadre de la COP21 à Marseille « *Je propose donc que se tienne prochainement une grande conférence sur la coopération économique et sociale dans le bassin méditerranéen, rassemblant tous les décideurs. Ce ne sont pas simplement les Etats, mais aussi les acteurs locaux, les régions, les collectivités, les acteurs économiques, afin que nous puissions développer des politiques ambitieuses et offrir une perspective, notamment à la jeunesse.* »

Cela rejoint la proposition faite le Comité d'Orientation Politique d'IPEMED⁴ en Avril 2013 de créer un grand forum permanent de dialogue en Méditerranée, une « *Conférence pour la solidarité et la coopération en Méditerranée* », pour construire une vision politique commune qui permettrait de sortir la Méditerranée de « *l'arrière cour* » de l'Union Européenne.

La Vice présidente de la Commission Européenne, Mme Federica Mogherini a elle aussi souhaité impulser une dynamique nouvelle. Elle a par exemple déclaré lors du lancement de la consultation le 4 mars qu' « *Il est dans l'intérêt vital de l'UE d'établir de puissants partenariats avec ses voisins. (...) Nous avons également besoin de mieux comprendre les différents intérêts, aspirations et valeurs de nos partenaires. C'est l'objectif qui doit être assigné à ce réexamen si nous entendons nouer de solides relations politiques avec nos voisins* ».

4. Les limites de la politique de migration à court terme de l'Union Européenne.

La réponse aux crises migratoires faite par l'UE s'assimile plus à une **aide technique** centrée sur des programmes de gestion et de « *containment* » des flux, au détriment d'une stratégie de développement traitant les causes des migrations et permettant aux deux parties de tirer profit des opportunités liées à la mobilité. Ces programmes d'urgence technicisent la crise migratoire mais ne sont pas de nature à pouvoir remplacer de véritables solutions politiques inscrites dans le long terme. Les événements dramatiques de juin 2015 rendent urgent une coordination européenne liant sécurité et développement.

⁴ <http://www.ipemed.coop/fr/publications-r17/etudes-analyses-c108/-sc0/l'europa-et-la-mediterranee-propositions-pour-construire-une-grande-region-d'influence-mondiale-a1812-m0.html>



5. Les insuffisantes complémentarités entre les politiques bilatérales menées avec chacun des pays et l'approche multilatérale au niveau de toute la région.

6. L'idéologie libre échangiste a montré ses limites.

La pratique du libre-échange conduit le plus souvent à ce que les acteurs économiques locaux se concentrent sur les économies de rente improductives, mettant un frein au développement.

7. L'inefficacité de la PEV provient également des grandes limitations et défauts de gouvernance des pays concernés.

Les pays arabes, en pleine reconfigurations politiques, sont caractérisés parfois par un manque de capacités nationales et régionales en matière de gestion des changements, une mauvaise gestion des affaires publiques et une grande corruption, l'absence de cadre juridique clair.

Ajoutons aussi la faiblesse du secteur privé pour engager un processus de développement. Cela ne permet pas de remplir les objectifs fixés par la PEV, fondés sur des normes européennes de « *bonne gouvernance* » démocratique.

2. Les changements indispensables

S'impose alors à l'Europe la nécessité d'un changement de comportement pour instaurer un dialogue culturel euro-arabe et un modèle fondé sur la coproduction et une transformation du « *voisin* » en un réel « *partenaire* » à part entière.

2.1. Les enjeux de la nouvelle politique de l'Europe envers son Sud

Quatre enjeux liés doivent fixer le cap de la nouvelle politique pour la Méditerranée :

1. L'enjeu géopolitique

Plusieurs scénarii se profilent : soit la domination du G2 (Etats-Unis / Chine) se poursuit, ce qui entraîne une marginalisation croissante de l'Europe et de l'Afrique ; soit on opte pour un monde réellement multipolaire en promouvant une grande région Europe – Méditerranée – Afrique, car le monde a besoin de coopérations régionales en même temps que de coopération globale. Ouverte et non pas repliée sur elle-même, cette région sera reconnue « grande » si elle sait refonder les rapports Nord/Sud sur la mutualisation des ressources, la promotion de l'économie sociale et solidaire, le partage de la chaîne de valeur et les transferts de technologie, la gestion commune des biens communs (dépollution de la Méditerranée...). Pour peser dans le monde de demain, l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique ne doivent pas seulement se regrouper : elles doivent aussi promouvoir leurs préférences collectives et leur modèle de développement, qui ne sont pas les mêmes que ceux qui prévalent en Amérique du Nord ou en Asie orientale.



2. L'enjeu de la transition économique

L'Afrique et la Méditerranée du Sud restent victimes d'un cercle vicieux au sein duquel les économies de rentes sont liées aux modes de gouvernance qui y prévalent. La transition économique a besoin de la transition politique, laquelle ne peut se faire sans la transition économique. Il faut promouvoir un cercle vertueux où une économie de marché, sociale, solidaire et régulée s'appuie sur l'Etat de droit et nourrit la démocratie.

3. L'enjeu écologique et de la transition énergétique

L'option du laissez-faire dans ce domaine pénalise la Méditerranée touchée par le dérèglement climatique et la dégradation de ses ressources naturelles (eau, terres arables), alors même que le développement de l'Afrique risque d'être non durable et marqué par l'accaparement des terres. L'alternative proposée est d'opter collectivement pour la transition et l'efficacité énergétique, l'industrialisation de la rive Sud à partir de ses énergies renouvelables (solaire), la ville durable, les circuits courts et le recyclage, l'aménagement du territoire et le transport ferroviaire y compris à travers le Sahel pour connecter l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne. « *Ecologiser l'économie* » (Hubert Vedrine) est un impératif, au Nord comme au Sud. Ensemble, Europe, Méditerranée et Afrique ont tous les savoir-faire nécessaires ; le champ d'application de cette transition est immense, l'enrichissement durable potentiel de tous est à portée.

4. L'enjeu numérique

L'informatisation des sociétés aura davantage d'impact sur les sociétés que l'industrialisation au XIXème siècle. Mais la révolution de l'Internet des objets et des réseaux intelligents peut prendre deux formes bien différentes. Soit on opte pour Google, Apple, Facebook et Amazon (GAFA) et c'est la domination irréversible sur l'Europe et l'Afrique. Soit se conjuguent les talents arabes et africains et les technologies européennes pour créer des leaders mondiaux, et appuyer par Internet notre intégration productive régionale.

La nouvelle politique méditerranéenne de l'Union Européenne devrait s'articuler et se développer autour de ces quatre enjeux économiques et technologiques qui vont dessiner l'avenir.

2.2. De nouveaux principes pour appréhender le voisinage

- 1. Une meilleure intégration de la PEV dans la politique étrangère de l'Union Européenne** dans le cadre d'une réflexion sur les intérêts de l'Europe et sa place sur la scène internationale ; dans le cadre aussi d'une concertation permanente entre les Etats membres et la Commission pour proposer une politique commune de développement Nord-Sud qui s'inscrive dans le long terme.
- 2. Une priorité donnée aux éléments du triptyque** suivant :
 - **Une différenciation accrue de l'approche par pays** pour mieux répondre à leurs potentielles ambitions.



- Le partage d'une vision commune et globale à moyen terme : **la construction de la grande région Europe – Méditerranée – Afrique.**
 - **La régionalisation de quelques politiques structurantes multilatérales** qui rendent compte des intérêts spécifiques de l'Europe et des intérêts communs des PSEM. Il s'agit de créer une offre attractive sur quelques grands chantiers tels que l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire, les migrations, l'aménagement du Sahel.
3. **La création d'une institution financière euro-méditerranéenne** qui serait une banque d'intermédiation, de conseil et de garantie pour les PME.
 4. **La poursuite de la consultation de la société civile** avant toute réforme de la PEV.

2.3. Quatre outils au service de la nouvelle PEV

La compétition mondiale et les contraintes écologiques entraînent les entreprises à valoriser **la proximité géographique et les complémentarités**, qu'elles soient géographiques ou liées au différentiel de développement. Les Etats, réciproquement, sont amenés à tenir compte des solidarités qu'imposent les sujets d'intérêt commun (sécurité, migration, réchauffement climatique).

Sous la pression de l'économie se renforcent **de grandes régions Nord/Sud**, qui prennent la forme de « *quartiers d'orange* » dans lesquels coopèrent, au Nord, des pays développés et vieillissants (Etats-Unis, Europe, Chine et Japon) et au Sud, des pays jeunes et en développement (Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, Afrique, Amérique Latine, pays de l'ASEAN). Ces nouvelles coopérations imposent des changements de paradigmes (*centre/périphéries*), des changements de programme (répondant aux besoins du Sud et à des logiques favorisant l'intégration régionale et les transversalités), des changements de méthodes (passage à une méthode « *bottom up* », *au principe de co-construction*) et des changements de comportement (passage à un esprit de partenariat gagnant/gagnant).

A titre d'exemple, les 10 et 11 avril 2015 se tenait à Panama le *VIIème Sommet des Chefs d'Etat américains*. Ce fut l'occasion d'une réconciliation publique entre les Etats-Unis et Cuba mais également le lieu de négociations politiques et économiques en faveur de l'intégration économique Nord/Sud dans un esprit de partage et de co-développement gagnant/gagnant. La création par la Chine en octobre 2014 de la *Banque Asiatique pour les Investissements et les Infrastructures (BAII)* dont le lancement a eu lieu en janvier 2015 atteste également de ce phénomène de structuration régionale.

L'Union Européenne, la Ligue Arabe et l'Union Africaine, face au court-termisme et à l'absence de régulation mondiale, doivent à leur tour renforcer et accélérer leur intégration, retrouver le chemin de la croissance économique inclusive et durable, du rayonnement culturel & politique. Car l'Europe a beau avoir bien réussi son intégration régionale au sein de l'Union Européenne (UE) (75 % des échanges sont intra européens – alors que l'Asean est à 54 % d'échanges intra régionaux et l'Alena à 48 %), elle a échoué dans l'intégration économique de son voisinage Sud et notamment du bassin méditerranéen, en concentrant notamment ses efforts en direction des



pays d'Europe Centrale et Orientale (260 euros/habitant à l'Est contre 13 euros en moyenne au Sud). De plus, la Politique Européenne de Voisinage, en privilégiant l'aide et non l'investissement reste toujours dans un rapport « *centre/périphérie* ». Les IDE de l'Europe vis-à-vis des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) ne dépassent pas 2 %, alors que les IDE des Etats-Unis vers l'Amérique latine sont de 15 %, et ceux des Japonais vers son voisinage sud ont atteint 20 %. Dans ce contexte, une diversification des partenariats stratégiques et commerciaux vient également concurrencer les liens économiques et politiques étroits qui unissaient les PSEM à l'Europe (Conseil de coopération du Golfe, coopération Sud-Sud, implantation de la Chine en Afrique, etc.), et qui peut se faire au détriment de l'intégration régionale.

Parallèlement, les PSEM aussi bien que les pays du Conseil de Coopération du Golfe renforcent leur présence dans les pays d'Afrique par leurs investissements, leurs relations commerciales et diplomatiques et par la présence d'importantes diasporas, soulignant **le rôle central de la Méditerranée au sein de la grande région.**

La régionalisation de la mondialisation se dessine bien, et ce, malgré le retard de l'Europe sur les grandes régions américaine et asiatique et les nombreux défis à relever.

Sur le modèle des deux grandes régions américaine et asiatique, l'Europe doit privilégier **ces quatre instruments qui constituent les fondements d'une nouvelle Politique Européenne de Voisinage :**

- 1. Un think-tank** regroupant les compétences intellectuelles de l'ensemble des pays de la région et qui serait le creuset intellectuel et politique de ce grand ensemble mondial. A travers quelques programmes d'action, cet outil permettrait de mieux faire connaître la région, de produire des idées nouvelles tournées vers l'avenir, et de centraliser les connaissances à travers la mutualisation de savoirs stratégiques. La fonction de médiation et d'influence de ce think tank auprès des institutions internationales et des gouvernements s'associerait à un rôle de brassage des acteurs à fort potentiel du Nord et du Sud, des secteurs public, privé et associatif, à travers des séminaires de haut niveau.
- 2. Une Banque** capable de financer les grands travaux régionaux de développement nécessaires à l'intégration régionale et de financer le développement du secteur privé des PSEM. Elle représenterait l'alternative attendue par les pays méditerranéens et africains, aux fonds et aux banques de développement que contrôlent les grandes puissances financières du moment et qui leur servent souvent de canal d'influence, plutôt que d'outils au service du développement des Nations. Celle-ci serait un appui financier et technique en adéquation avec les besoins en termes d'infrastructures et de grands projets.
- 3. L'intégration par la production** (et non par l'échange commercial). Ce processus de co-production partenarial avec partage de la valeur ajoutée et transfert de technologie est parfaitement adapté aux relations entretenues entre pays proches ayant des différentiels importants (géographiques, de niveau de développement, etc.). Ce processus garantit des créations d'emplois au Nord et au Sud et il est dans la logique de la dilatation spatiale des chaînes de valeurs à la recherche des meilleures compétences pour produire de la qualité.
- 4. Les contrats de co-développement :** concept développé dans le point suivant.



3. Promouvoir des orientations claires et différenciée à travers des contrats de co-développement pluriannuels

Le Comité d'Orientation Politique d'IPEMED appuie et souscrit aux éléments mis en avant dans le cadre de la consultation qui traite des nouvelles orientations et qui sont les suivantes :

« L'expérience montre que la PEV sera plus efficace lorsque la liste des priorités sera véritablement commune à l'Union européenne et à son partenaire. »

« Dans le cadre du réexamen de la politique il faut clarifier ce que sont les intérêts de l'UE et de chaque partenaire et quels sont les domaines dans lesquels l'intérêt commun est le plus marqué. »

A partir des nouvelles orientations que la Commission énonce p. 8 et 9, IPEMED propose que la Commission Européenne signe des contrats de co-développement avec chaque pays concerné, autorisant à la fois la différenciation des mesures par pays, sur **une liste limitative de priorités arrêtées en commun entre la Commission européenne et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.**

Ainsi, les plans d'action, mal adaptés aux nouveaux objectifs, pourraient être transformés en **des contrats de co-développement**, librement négociés sur des priorités arrêtées en commun. Cette méthode contractuelle permet un engagement mutuel des deux signataires sur une base de totale liberté de choix et démocratique qui accroît la différenciation et le respect des particularismes tout en œuvrant à l'intérêt général. La négociation de ces contrats, clé de voute de cette méthode, est à déterminer.

Pour chacune des sept priorités suivantes, nous pouvons facilement identifier les intérêts des pays d'Europe et des pays du Sud.

3.1. La ré-industrialisation de l'Europe et des PSEM

L'intégration par la production entre l'Europe et les PSEM impose de faire le pari sur la ré-industrialisation possible des pays du Sud.

L'expérience du Japon est édifiante. Ce pays a poursuivi son industrialisation dans les années 2000 en s'appuyant sur les Dragons et les Tigres.

Le modèle allemand constitue une expérience européenne, ce qui le rend d'autant plus exemplaire : l'Allemagne a maintenu son industrialisation grâce au redéploiement de son activité de coproduction avec son voisinage immédiat : PECO.

De son côté, l'Amérique se réindustrialise en utilisant le Mexique comme « sas » pour y relocaliser des activités venant de Chine.



Selon la Banque Mondiale, les transformations opérées en Chine, à savoir : le passage d'une forte croissance poussée par les exportations (années 1980-2000), à une croissance soutenue par la consommation interne avec une extension des classes moyennes, l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, vont dans les prochaines années conduire à la création de 85 millions d'emplois industriels relocalisés hors de la Chine - soit par des relocalisations d'industries occidentales, soit par des investissements chinois dans des pays relativement à bas coût et riches en matière première.

Dès lors, les pays du pourtour de la Méditerranée et l'Europe du Sud pourraient avoir pour objectif de capter 10% de ces 85 millions d'emplois industriels créés dans les prochaines années. C'est ce que préconise IPEMED avec le modèle co-productif.

Cette ré-industrialisation possible doit permettre :

1. A l'UE de s'industrialiser sur des fragments (amont et aval) de la chaîne de production ;
2. Aux PSEM de s'industrialiser sur des fragments de production haut de gamme.

Sur ces bases, des contrats de co-développement pourraient spécifier les modalités pratiques et les engagements de chacun (investissement, technologie, formation, normes, mobilité humaine, etc.).

3.2. La sécurité et la transition énergétique.

Les pays du Sud recherchent les moyens techniques d'assurer la transition et l'efficacité énergétique. Les pays du Nord recherchent en priorité la sécurité des approvisionnements et l'efficacité énergétique.

A travers des mesures opérationnelles (harmonisation des normes, interconnexion, transition énergétique, industrialisation au Sud, etc.), IPEMED défend la construction de ce qui pourrait constituer une *Communauté Méditerranéenne de l'Energie (CME)* et favoriser l'intégration régionale.

3.3. Sécurité alimentaire

Avec le réchauffement climatique et la croissance démographique, les PSEM vont être confrontés à une insécurité alimentaire croissante. Au cours des dernières années, la proportion de population sous alimentée est passée de 6 à 7%. L'Europe ne doit pas considérer les PSEM comme des marchés pour déverser une surproduction, en maintenant la dépendance alimentaire, mais plutôt aider les pays du Sud à reconstruire les filières de production pour les céréales, les fruits, légumes, oléagineux et la production animale.

En contrepartie de cet effort pour développer la production au Sud, les pays du Sud réserveraient préférentiellement leur achat résiduel de produits alimentaires aux pays européens.



3.4. Accès à l'eau et à l'assainissement

Les travaux d'IPEMED sur ces sujets pourraient faire l'objet d'une contractualisation.

IPEMED défend l'idée que la Méditerranée doit être gérée comme le « *Bassin des bassins versants* » avec un « *Comité de bassin* » (un Parlement) représentant les opérateurs, les collectivités locales et la société civile avec une *Agence Méditerranéenne de l'Eau* qui serait l'exécutif avec des budgets spécifiques (dont IPEMED a trouvé l'origine dans les financements innovants). Des financements innovants permettraient de collecter des fonds qui restent à préciser à travers notamment l'instauration d'un droit de péage que paieraient les transporteurs de containers qui franchissent le Nil, le Bosphore ou encore le détroit de Gibraltar ; une taxe que paieraient les bateaux de plaisance identifiés dans les anneaux, les ports et marinas ; enfin une taxe modeste que paieraient les touristes dans ces pays du Sud (une pression touristique qui reste importante).

Cette quatrième priorité pourrait amorcer le processus en finançant de façon paritaire et équilibrée les efforts que réalisent les collectivités locales pour l'assainissement des eaux et le traitement des déchets.

3.5. Mobilité professionnelle, immigration et sécurité

Cette priorité intéresse, là encore, les pays européens et les pays du pourtour méditerranéen. De plus en plus, les pays du Sud vont être confrontés à des vagues d'immigrations venues d'Afrique subsaharienne auxquelles les mesures pourraient être élargies :

- Repenser l'orientation de la politique migratoire européenne en privilégiant des programmes de co-développement et non des programmes sécuritaires d'endigement des flux ;
- Assouplir les règles pour la mobilité professionnelle, ce qui limite la migration définitive ;
- Définir en commun des quotas pour l'immigration contractuelle ;
- Assurer la continuité des droits pour faciliter la mobilité de la diaspora.

3.6. Les jeunes et la formation professionnelle

Ce thème est une des priorités de la Commission, des pays du Nord et du Sud de la Méditerranée où le taux de chômage atteint 30 à 40% de la jeunesse.

Des mesures contractuelles doivent être imaginées entre la Commission et chacun des pays pour mettre en place des programmes de formation, de mobilité et de création d'emplois pour les jeunes.



3.7. Aménagement du territoire, développement local, décentralisation et coopération décentralisée

Tous les pays du Sud souffrent d'un déficit d'aménagement du territoire, d'une trop forte concentration de la population sur les côtes. Le développement local encadré est une priorité (par exemple par des programmes de développement mis en place par des ONG), notamment en milieu rural.

Au niveau de la gouvernance, la coopération décentralisée entre les collectivités locales, les académies, et la société civile peut jouer un rôle de premier plan.

CONCLUSION

Le bilan mitigé de dix années de Politique de Voisinage ainsi que les bouleversements géopolitiques à l'œuvre en Méditerranée ont donné du sens à la consultation lancée par la Commission Européenne le 3 mars 2015. IPEMED soutient cette initiative et s'engage en faveur d'une refondation de l'actuelle PEV selon les principes de flexibilité, de différenciation, d'appropriation, de lisibilité et de cohérence contractuelle.

En se fondant sur de nouveaux principes (cf.2.2) pour appréhender les pays du voisinage, au sein d'un contexte géopolitique et économique mondiale marqué par la régionalisation de la mondialisation, IPEMED propose :

- de nouveaux outils dédiés à la Politique de Voisinage et à l'intégration régionale pour un développement plus uniforme (quatre outils cf. 2.3);
- une nouvelle méthode contractuelle assurant un équilibre entre relations bilatérales et multilatérales (des contrats de co-développement fondés sur des priorités communes cf. 3).

IPEMED encourage également ce mouvement de consultation de la société civile à perdurer, en accord avec le passage d'une démarche *top-down* à une démarche *bottom-up*, condition de possibilité d'un dialogue euro-méditerranéen capable de capter et d'harmoniser les aspirations des contractants. Plusieurs organisations euro-méditerranéennes, dont la fondation Anna Lindh mais aussi les membres du COP d'IPEMED, ont fait savoir qu'ils souhaitaient travailler davantage avec les institutions centrales européennes ; il est urgent qu'elles soient entendues.